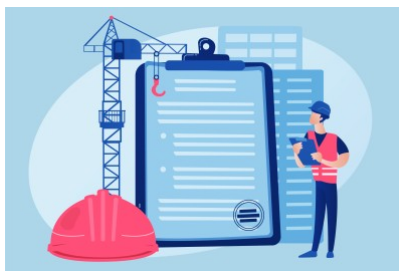

Programme de Formation

TX07 - La réception et le décompte général dans les marchés travaux



Organisation

Durée : 7 heures

Mode d'organisation : À distance

Prochaine session : début 27/11/2026

fin 27/11/2026

Contenu pédagogique



Public visé

Personnel chargé d'effectuer la réception des prestations, d'établir le décompte général et le décompte final

Personnel des services financiers en charge du suivi des marchés de travaux



Objectifs pédagogiques

Connaître les règles du CCAG Travaux applicables à la réception

Identifier les différentes rubriques du décompte général

Savoir établir la décision de réception

Contrôler le décompte final

Établir le décompte général

Traiter les réclamations des entreprises



Description

1. Définition de l'acte de réception

Étude du CCAG travaux et de la jurisprudence

La forme de la décision de réception

2. Les différents types de réception

La réception sans réserve

La réception avec réserve



La réception sous réserve
La réception avec réfaction
Le refus de réception
La réception partielle, mise à disposition

Présentation et étude des documents de réception : procès-verbal des OPR, décision de réception, de levée de réserves, mise en pratique

3. Les étapes de la réception

Les conditions de la réception : délais et enchaînements de la procédure
Les documents à remettre lors de la réception, fiches descriptives concernant les conditions de pose, DOE, DIUO
La levée des réserves
L'exécution aux frais et risques

Analyse en commun des documents de réception et des procédures sous forme de schémas synoptiques

4. Les effets juridiques et pratiques de l'acte de réception des travaux

Le point de départ des délais de garantie
Le transfert de la garde de l'ouvrage
Le remboursement de la retenue de garantie
La période de garantie de parfait achèvement : réparation des dommages et obligations des entreprises
La réalisation du marché et ses conséquences

5. L'établissement du décompte général

Rappel des modalités d'établissement des demandes d'acomptes tout au long du marché (forme et contenu)

L'établissement du projet de décompte final

- À quel moment l'entrepreneur principal doit-il établir le projet de décompte ?
- Comment gérer la carence de l'entrepreneur ?

Le rôle du maître d'oeuvre

- L'établissement du décompte général : forme, contenu et délais
- Les voies de recours de l'entreprise en cas de carence du maître d'oeuvre

Le rôle du maître de l'ouvrage

- La vérification, la signature et la notification du décompte
- Les délais prévus par le CCAG Travaux et les conséquences de l'absence de notification dans ces délais

6. Les caractéristiques du décompte général définitif

Le principe d'unicité du décompte
Le principe d'intangibilité du décompte
Étude de la jurisprudence

7. Le règlement des litiges

La contestation du décompte par l'entreprise : forme et délais
La forme et le contenu du mémoire de réclamation
Analyse de la réforme dite du « Décompte général tacite » et commentaires



Prérequis

Connaissance des règles d'exécution d'un marché de travaux



Modalités pédagogiques

La formation reposera sur l'alternance d'apports théoriques et de mise en situations tirées du vécu des apprenants.



Moyens et supports pédagogiques

Le support remis aux participants contiendra le cadre juridique, les principales jurisprudences applicables, les points de vigilance, les liens vers diverses ressources documentaires et les cas pratiques.



Modalités d'évaluation et de suivi

QCM de début et de fin de formation

Mise en situation et cas pratiques

Tour de table

Evaluation à chaud



Informations sur l'accessibilité

Cette formation est accessible aux personnes porteuses de handicap. Veuillez nous signaler si vous êtes une personne en situation de handicap (PSH) pour pouvoir adapter notre approche pédagogique et/ou mettre en place des mesures de compensation.